

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 MARS 1879.

Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Instruction pour l'ex- ercice 1879.

*(Voir les N°s 34 et 66 de la Chambre des Représentants et 45 du Sénat,
session 1878-1879.)*

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président, DHANIS, PIGEOLET, SOLVYNS, le
Comte D'URSEL, le Chevalier VAN HAVRE, VERHEYDEN et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le niveau intellectuel et moral d'une époque ou d'un pays est en quelque sorte mesuré par la diffusion et la perfection de l'enseignement. Jamais cette vérité n'a été mieux comprise que dans notre siècle; aussi tous les pays civilisés, emportés par une noble émulation, cherchent-ils à rivaliser à ce point de vue; chacun tâche de l'emporter sur les autres par l'excellence de ses méthodes, le nombre et la qualité de ses établissements.

Les questions que comporte l'enseignement sont nombreuses, complexes et difficiles. Leur solution exige des études approfondies, des connaissances spéciales et une grande expérience. Leur importance les place au premier rang et ne nous permet pas plus longtemps de les considérer comme une annexe ou un accessoire d'une autre branche de l'Administration. Spéciales par leur nature et capitales par leur portée, la force des choses exigeait qu'un département ministériel leur fût exclusivement consacré. La Constitution elle-même semble avoir indiqué cette séparation, en mentionnant expressément l'instruction publique donnée aux frais de l'État, et l'élevant ainsi au rang d'une disposition fondamentale placée au-dessus des discussions et des vicissitudes de la politique jour-

nalière. La création d'un Ministère de l'Instruction publique était donc une nécessité; et une seule chose nous étonne, c'est qu'on ait tant tardé à le comprendre. Quoi qu'il en soit, nous devons savoir gré au Gouvernement actuel d'être entré dans cette voie.

De cette façon, il a donné satisfaction à l'opinion publique, dont l'attention est surtout appelée sur les questions relatives à l'enseignement.

Le Budget de l'Instruction publique s'élève à 14,254,599 francs, dont 14,074,156 francs de dépenses ordinaires et permanentes et 180,443 en dépenses extraordinaires et temporaires. L'année passée, il était de 12,373,822 francs 37 cent.; il se chiffre donc par une augmentation de 1,880,776 francs 63 cent. Cette augmentation est parfaitement justifiée par l'examen des différents postes du Budget, et pour certains d'entre eux, le Gouvernement aurait même pu demander davantage sans avoir à redouter des objections sérieuses. N'oublions jamais, en effet, Messieurs, que l'Instruction est le premier des biens, et que l'argent consacré à la propager est toujours bien employé et ne doit jamais être regretté.

Parmi les articles du Budget, la Commission a remarqué le huitième, relatif à l'organisation d'un Musée scolaire pour les trois degrés de l'enseignement. C'est là une institution éminemment utile, destinée à contribuer puissamment aux progrès de l'Instruction publique.

Parmi les dépenses de l'enseignement supérieur figure une somme de 10,000 francs destinée à rétribuer les assistants attachés aux cours pratiques des Universités de l'Etat. Cette mesure est digne d'éloges: si nous voulons encourager la culture de la science et en même temps assurer le recrutement de notre corps professoral, il faut que les Universités tâchent de s'attacher et de grouper autour d'elles les élèves les plus méritants sortis de leur sein. Elles formeront ainsi une pépinière d'hommes distingués parmi lesquels on trouvera facilement des professeurs capables dès qu'une place deviendra vacante. Seulement, nous regrettons que l'exiguïté de ce subside soit telle qu'il n'atteindra son but que bien incomplètement. Nous émettrons en conséquence le vœu de le voir fortement majoré dans le prochain budget.

L'art. 13 comprend entre autres objets le matériel des Universités. Il s'élève en tout à une somme de 418,483 francs. Parmi les dépenses auxquelles il est consacré figurent l'organisation et l'entretien des laboratoires. Ceux-ci, nécessaires à l'étude de toutes les sciences d'observation, laissent considérablement à désirer chez nous; ils sont loin d'être au niveau des exigences actuelles de la science, et la cause de cette infériorité, c'est l'insuffisance des sommes qui leur sont consacrées. Un membre de la Commission a notamment appelé notre attention sur le laboratoire de chimie de l'Université de Liège. Ce laboratoire, qui doit servir tout à la fois aux élèves en sciences et en médecine et à ceux de l'École des mines, est loin de répondre à ce qu'on pourrait exiger de lui; il laisse beaucoup à désirer, et les nombreux élèves qui le fréquentent sont loin d'y trouver tous les moyens d'Instruction sur lesquels ils devraient pouvoir compter.

A propos de l'art. 24, votre Commission émet le vœu de voir le Gouvernement augmenter le plus possible le nombre des écoles moyennes. Ce sont des établissements d'une utilité incontestable, destinés plus que tous les autres à propager dans le public l'Instruction et les notions scientifiques exactes. Nous

(3)

voudrions aussi qu'à côté des grands Athénées, il y eût dans toutes les localités d'une certaine importance des collèges communaux dont l'existence fût assurée par le Gouvernement et garantie contre les caprices des administrations locales. Un gouvernement, ami des lumières et du progrès, doit multiplier tous ces établissements d'instruction autant qu'il le peut.

L'ensemble du Budget a été adopté par la Commission à la majorité de six voix contre deux.

Le Rapporteur,
J. CROCQ.

Le Président,
J. D'ANDRIMONT.